

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/12/2023

Référence
058-2023

Décision modificative n°3 – budget principal.

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	9	13

Date de la convocation
01/12/2023

Date d'affichage
01/12/2023

A la majorité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DU FINISTERE
 Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2023, le 07 décembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : CADIOU Élodie, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; REDON Christiane, MM : COZIEN Amaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme BORONKAI Katalin donne procuration à CHARBUILLET Stéphanie ; BOURNIGAL Virginie donne procuration à CADIOU Élodie ; CALON Myriam ; LE FOLL Méline donne procuration à REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : CHARBUILLET Stéphanie

Objet de la délibération : Décision modificative n°3 – Budget principal

La commune ayant contracté un emprunt à long terme de 200 000€ lors de la séance de conseil du 6 juillet 2023, il convient donc, d'affecter les crédits nécessaires pour rembourser les échéances de l'année 2023.

Il vous est proposé les modifications suivantes :

N°	Compte	Opération	SERVICES	Départ (P. 1)	Proposé (P. 1)	Total (P. 1)	Total (P. 1)	Associés
D	1841			0,00 €	1 930,00 €	0,00 €	1 930,00 €	Réel
D	231			0,00 €	-1 930,00 €	0,00 €	-1 930,00 €	Réel
D	85218			0,00 €	-1 706,00 €	0,00 €	-1 706,00 €	Réel
D	85111			0,00 €	1 706,00 €	0,00 €	1 706,00 €	Réel
				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	Réel
Total dépenses				0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
Total recets								

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la décision modificative n°3 du budget principal, telle que décrite ci-dessus et autorise à affecter les crédits nécessaires au budget primitif 2023 afin de pouvoir l'appliquer.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
 Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
 En mairie, le 08 décembre 2023
 Le Maire,
 Grégory LE GUILLOU.

